

DECISION N° 06-2024

Portant validation de la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil homes

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240110-DAJ-DEC-24-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024

Notification : 12/01/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la convention de cession,

Considérant la volonté des parties de s'entendre sur la cession de deux mobil homes présent sur le terrain de camping municipal,
Considérant que la cession est inférieure à 4 600 €,

DECIDE :

De valider la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil-homes
D'acter la cession de ces deux mobil-homes pour un montant total de 3000 €

signé électroniquement le 10/01/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

